

Un parc national est un moyen exceptionnel de conservation et d'accessibilité au territoire. Les parcs nationaux offrent des mesures de conservation rigoureuses pour des écosystèmes fragiles et donnent la chance égale à tout le monde de s'imprégner d'un lieu, de s'en émerveiller et de vivre une immersion en nature. Dans la proposition du projet de parc national pour le territoire des dunes de Tadoussac, j'ai toutefois des inquiétudes au niveau de la conservation du milieu. Le mémoire qui suit est présenté en mon nom, en tant citoyenne de Tadoussac.

J'ai des préoccupations quant aux aménagements proposés dans le contexte du projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac. Lors de ma lecture du document d'information pour le projet, je me suis posé plusieurs questions quant à la capacité de l'écosystème à accueillir de tels aménagements. Le statut proposé pour ce lieu unique ne lui concède pas de facto des mesures de conservation adéquates et nécessaires pour les écosystèmes qui sont présents. Les évaluations environnementales et inventaires écologiques réalisés dans la phase d'analyse du projet doivent être pris en compte dans les propositions d'aménagement.

Je me demande si la nouvelle route qui serait construite pour permettre d'accommoder les aménagements proposés ont pris en considération la richesse du lieu pour la récolte de champignons et la circulation de la faune.

Je me demande si la municipalité de Tadoussac a étudié les impacts de l'augmentation anticipée du tourisme dans le village. À chaque été, nous avons des enjeux de trafic et de stationnement au cœur du village. À chaque été, nous avons des avis comme quoi une pression est exercée sur notre approvisionnement en eau et que nous devons en faire une utilisation judicieuse. Toutefois, lorsque ces inquiétudes ont été soulevées par des citoyens dans le cadre des séances d'information pour le projet de parc national, la municipalité nous a assuré que notre approvisionnement en eau était suffisant pour accueillir une augmentation de la consommation en eau éventuellement engendrée par le nouveau parc.

Est-ce que des études d'impact sur la capacité du milieu naturel à accueillir une augmentation de la fréquentation du lieu a été faite?

Est-ce qu'une évaluation d'impact sur la capacité du milieu naturel à accueillir les nouveaux aménagements apportés par le projet a été faite et prise en compte? Si, à la lumière des impacts cumulatifs, le milieu ne peut se permettre de recevoir le projet, sera-t-il réévalué?

Je me demande s'il y a un risque d'empiètement sur des milieux jusqu'ici seulement fréquentés par des locaux à différents endroits visés, par exemple le deuxième palier des dunes ou l'anse au Varech. Je me questionne sur les impacts cumulatifs que ces nouveaux sentiers pourraient avoir sur la faune qui y circule.

La route liant la 138 aux dunes est actuellement peu fréquentée et deviendrait un chemin d'accès principal si le parc était créé. Il s'agit d'un lieu hautement fréquenté par la petite, moyenne et grande faune : ceux et celles qui l'empruntent fréquemment savent qu'il n'est pas rare de croiser un lièvre, un ours, un orignal, un renard ou d'entendre les nyctales et les grenouilles chanter la nuit. Lorsque j'ai demandé si une étude d'impact avait été faite par rapport à la fragilité de ce milieu, on m'a répondu que c'était la responsabilité du MTQ d'en faire l'évaluation avant la création de la route. On m'a répondu que cette faune aura d'autres endroits où aller puisque des milieux

similaires sont présents tout autour. Toutefois, la fragmentation d'habitats entraîne des conséquences non négligeables sur la biodiversité du milieu. Je crois qu'un certain niveau de responsabilité devrait être pris par l'initiateur d'un projet si des impacts collatéraux comme ceux-ci sont soulevés.

Je souhaite réellement qu'un statut de protection soit accordé aux dunes de Tadoussac. Je souhaite que celui-ci reflète le plus intègrement possible l'essence de ce territoire.

Ève-Marie Leblanc